

Les aspects pratiques de la réglementation amiante

Programme de formation – Modalités pédagogique

➔ PRÉ-REQUIS

- Connaître les différentes catégories de bâtiments.
- Avoir des connaissances minimales sur l'amiante.

➔ OBJECTIFS

- Anticiper la présence d'amiante et savoir lire un rapport amiante
- Maîtriser le cadre réglementaire en phase de conception et de suivi des travaux (mises en pratique concernant la compréhension d'un mode opératoire, d'un plan de retrait, d'un rapport de repérage, etc.)
- Comprendre ce qui est attendu d'un diagnostic amiante et identifier les points clés pour valider un rapport amiante
- Comprendre le déroulement des opérations du projet (différences SS3 et SS4)

➔ ÉVALUATION ET VALIDATION

- Attestation individuelle de fin de formation.

PUBLIC CONCERNÉ

- Tout salarié de la Branche en bureaux de maîtrise d'œuvre, bureaux d'études d'ingénierie, de coordination et de coordination sécurité (maîtres d'œuvre, techniciens, ingénieurs, ...).

DURÉE

- 3 jours – 21 heures.

COÛT

- Inter-Entreprises : **1125,00 € HT**
- Intra-Entreprise : **Nous consulter**

EFFECTIF

- Minimum : 4 personnes.
- Maximum : 10 personnes.

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- Présentiel : pédagogie expositive et active.
- Présentation sur slides, support papier, cas pratiques, questions-réponses et partage d'expérience avec le formateur.



Nous mettons tout en œuvre pour **rendre accessible nos formations aux personnes en situation de handicap.**

Afin d'établir les modalités d'adaptation nécessaires, **merci de nous contacter en amont de toute inscription.**

PROGRAMME

Jour 1 :

- Le matériau amiante, ses propriétés et les risques pour la santé
- Les produits utilisés : quoi et quand ?
Comment les repérer ?
- Présentation du cadre réglementaire applicable : code de la santé publique (connaître les repérages obligatoires et les obligations liées, connaître le périmètre de chaque repérage et ses limites, contenu et lecture d'un rapport de repérage), code de la construction et de l'habitation, code du travail et code de l'environnement (pour piloter des travaux de réhabilitation ou démolition)
- Commander un repérage avant travaux, l'interpréter et comprendre une stratégie d'échantillonnage

Jour 2 et 3 :

- Distinction SS3/SS4, logigrammes de la DGT
- Maîtriser le choix des prestations intellectuelles (impact de l'amiante sur les CCAP et les RC, impact dans l'analyse des offres...)
- Maîtriser le choix des entreprises de travaux : niveau de certification de l'entreprise, formation du personnel, assurance
- Savoir piloter les travaux en SS4 et SS3 : plan de retrait, mode opératoire, protections collectives et individuelles à mettre en œuvre par les entreprises
- Gérer la traçabilité des déchets amiante (filières d'élimination, BSDA, CAP...)